

**Ville de Sézanne**  
Création d'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine, devenant **S.P.R.**

- Liste des documents :
- Diagnostic du patrimoine
- ✓ 1 - Diagnostic site et histoire
  - ✓ 2 - Diagnostic urbain et paysager
  - ✓ 3 - Diagnostic architectural
- Pièces réglementaires
- ✓ 4 - Rapport de présentation
  - ✓ 5 - Règlement
- Pièces graphiques
- ✓ 6 - Plan périmètre et zonage A3
  - ✓ 7 - Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine
- Annexe
- ✓ 8 - Etude couleur

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 3 février 2020.

Servitude d'utilité publique annexée au PLU par arrêté du maire du 18 juin 2020.



**Création d'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine, devenant Site patrimonial Remarquable S.P.R.**

Décembre 2019

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA REGION GRAND EST  
UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE LA MARNE

Chantal ALGLAVE - Architecte DPLG - 21, rue des Huguenots  
51200 EPERNAY - chantal.alglave@neuf.fr  
Hélène COUDRAY- Architecte du Patrimoine - 18, rue Letort  
75018 PARIS - coudrayhelenaarchitecte@gmail.com